



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 Avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 Avril, le Bureau Communautaire, dûment convoqué le 16 Avril 2024, s'est réuni, à 16h30, sous la présidence de Monsieur Josian CABROL, à la salle de réunion du siège de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux.

Étaient présents : Jean ARCAS ; André ARROUCHE ; Jean Pierre BARTHES ; Josian CABROL ; Patrick CABROL ; Franck LIGNON ; Luc LOUIS, Catherine SONZOGNI

Ayant donné pouvoir :

Étaient absents : Catherine LISTER ; Alain MOULY ;

A été élu secrétaire de séance : Patrick CABROL

Conseillers en exercice :	10
Conseillers présents :	8
Pouvoirs :	0
Voix délibératives :	8

Délibération n° : 2024.04.25/075

Objet : Demandes de subventions – Restauration des ripisylves de l'Orb 2024/2027

Conseil Départemental de l'Hérault / Région Occitanie / Agence de l'eau

VU les statuts de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux et notamment ses compétences en matières de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations ;

VU la délibération n° 2021.08.07/053 relative à la délégation de pouvoir du Conseil Communautaire au Bureau pour solliciter toutes les subventions, en investissement ou fonctionnement, pour les projets et actions de l'intercommunalité ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de restaurer et de dépolluer les ripisylves du fleuve Orb ;

CONSIDERANT que ce programme de travaux s'inscrit dans le cadre de la Déclaration d'Intérêt Générale (DIG) n° DDTM34-2020-02-10960 valable jusqu'en 2030 ;

CONSIDERANT que le Plan d'Actions d'intérêt Communautaire (PAIC) a été validé par le Préfet le 11 février 2020 ;

Le plan de financement (HT) étant le suivant :

Dépenses		Recettes	
Travaux de restauration	464 383,00€	Conseil départemental de l'Hérault (40%)	185 753,20 €
		Région Occitanie (20%)	92 876,60 €
		Agence de l'Eau (20%)	92 876,60 €
		Autofinancement (20%)	92 876,60 €
TOTAL Dépenses	464 383,00 €	TOTAL Recettes	464 383,00 €

Le Bureau Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'UNANIMITÉ (8 POUR)

- **Approuve** le plan de financement de l'opération « Restauration des ripisylves de l'Orb » 2024/2027 ;
- **Sollicite** une subvention de 185 753,20 € HT auprès du Conseil Départemental de l'Hérault ;
- **Sollicite** une subvention de 92 876,60 € HT auprès de la Région Occitanie ;
- **Sollicite** une subvention de 92 876,20 € HT auprès de l'Agence de l'Eau ;
- **Mandate** Monsieur le Président pour régler toutes les démarches administratives financières et réglementaires liées à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Président
Josian CABROL



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr